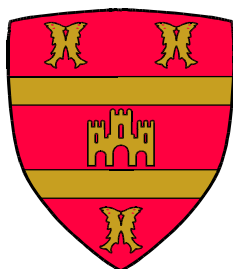


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

Séance du 28 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT (arrivée à 21h10), Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFILLIATRE, Madame Thérèse LEVOYER, Monsieur Pascal THOËN, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Monsieur Eric BRIENS

Absents excusés : Madame Dominique COLLAS, Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Claude PATRIX

Pouvoirs : Monsieur Claude PATRIX à Monsieur Joël ANGOT

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 16

NOMBRE DE PRESENTS : 13

NOMBRE DE VOTANTS : 14

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LECHATREUX

Date de convocation : mardi 21 mai 2013

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2013

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 23 avril 2013 sous réserve de la modification suivante :

Point 16.4 :

Au lieu de

« Pot de remerciement des hébergeurs organisé par l'Office de Tourisme. »

Lire :

« Pot de remerciement des hébergeurs et annonceurs organisé par l'Office de Tourisme. »

2. Réaménagement de l'ancienne école maternelle

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la commission d'appel d'offres du mardi 28 mai à 20h00 relative à l'avenant n° 1 avec l'entreprise ROUXEL pour le réaménagement de l'ancienne école maternelle ». Il s'agit d'un avenant en moins value de 2 376.16 € HT correspondant à la mise en place d'une baie en « alu » au lieu « d'aluminium mixte ».

Etaient présents : Messieurs Quinet, Levavasseur, Jacqueline et madame Dujardin.

La commission d'appel d'offres a validé l'avenant présenté

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant avec l'entreprise ROUXEL.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal qui le souhaitent à participer aux réunions de chantier qui se déroulent le vendredi à 11h.

3. Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet relatif à la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine va entrer dans une phase de sélection de la maîtrise d'œuvre. Il propose, qu'en application du code des marchés publics, soit mis en place une procédure dite de dialogue compétitif. Il présente au conseil municipal les conditions de mise en œuvre de cette procédure.

La procédure dite du dialogue compétitif est une procédure flexible qui sauvegarde à la fois la concurrence et le besoin du pouvoir adjudicateur de discuter avec chaque candidat tous les aspects du marché. Le dialogue compétitif ne peut néanmoins être utilisé que selon certaines conditions particulières. Il faut que le marché soit « particulièrement complexe », c'est-à-dire lorsque le pouvoir adjudicateur :

- N'est objectivement pas en mesure de définir les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins et à ses objectifs, et/ou
- N'est objectivement pas en mesure d'établir le montage juridique et/ou financier d'un projet.

Monsieur le Maire précise que le marché relatif à la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine entre dans ce champ d'application.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à mettre en place une procédure de dialogue compétitif dans le cadre du projet relatif à la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

4. Gîte communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu des éléments chiffrés répondant aux nouvelles demandes formulées par les services de l'Etat au syndicat mixte du Cotentin permettant de finaliser le plan de financement du projet d'aménagement d'un gîte communal pour 4 personnes dans les anciens locaux accueillant les gardes de chasse de l'office nationale de la chasse. Monsieur le Maire présente ce plan de financement au conseil municipal.

Dépenses Travaux	Montant dépenses HT
Travaux	44 528.96 €
Mission SPS	990.00 €
Honoraires Architecte	4 007.60 €
Aménagement intérieur	3 585.45 €
Diagnostics de Performance Energétique	167.22 €
Total dépenses HT	53 279.23 €
Recettes	
Conseil Général (contrat de territoire : estimation 17% du reste à charge)	4 075.86 €
Syndicat Mixte du Cotentin (LEADER : estimation)	29 303.58 €
Commune	19 899.79 €
Total recettes	53 279.23 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- approuve le projet de financement présenté,
- autorise monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Haras : nouvelle donne

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du docteur Audrey Rolland de la clinique équine de la Madelaine à Cussy par lequel elle soumet sa candidature pour l'exploitation des locaux de la station de monte de Saint-Sauveur-Le-Vicomte après le départ des haras nationaux. Les parties de la station nécessaires à son activité de récolte des étalons, de conditionnement de la semence et de mise en place sont :

- le hall de prélèvement des étalons avec le mannequin,
- le laboratoire ainsi que l'ensemble du matériel qu'il contient,
- la salle de mise en place des juments avec les deux barres,
- un box,
- le rond de longe

Monsieur le Maire précise que cette candidature ne prendrait effet que pour la saison 2014 soit du 1^{er} avril 2014 au 01 août 2014.

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'annonce du départ des haras nationaux, le cabinet vétérinaire de Saint-Sauveur-Le-Vicomte avait été contacté mais n'avait pas souhaité donné suite pour assurer cette activité. Les services des haras nationaux avaient dès lors mis la municipalité en relation avec la clinique vétérinaire des Pieux qui intervient sur le site de Saint-Sauveur-Le-Vicomte en 2013.

Monsieur le Maire indique qu'il va reprendre un rendez-vous avec les responsables de France Haras pour faire un nouveau point sur l'évolution de ce dossier.

6. HLM du Cotentin : emprises cadastrales

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal les nouvelles emprises cadastrales liées à la réalisation du lotissement « résidence sainte Marie – 6 logements » par la société HLM du Cotentin. Les changements concernent la parcelle cadastrée E 340 qui est divisée selon le tableau suivant :

Situation ancienne	Contenance	Situation nouvelle	Propriétaire	contenance
E 340	54a 39ca	E 437	SA HLM du Cotentin	13a 06ca
		E 438	SA HLM du Cotentin	4a 92ca
		E 439	Commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte	36a 41ca

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- approuve la nouvelle répartition des emprises cadastrales relatives au lotissement « résidence saint Marie – 6 logements » telle que présentée dans le tableau ci-dessus.
- émet un avis favorable à la cession gratuite à la société HLM du Cotentin des parcelles E 437 (13a 06ca) et E 438 (4a 92ca).

7. Vente de parcelles communales

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Joël ANGOT qui rappelle au conseil municipal la demande formulée par monsieur Jean-Pierre ANGOT relative à l'acquisition de trois parcelles :

- 1) Chemin communal n° 49 section E bordant les parcelles du demandeur n° 90, 91, 92, 94 et 95.
- 2) Chemin communal n° 52 section E bordant les parcelles du demandeur n° 141, 142, 144, 145, 170, 173 et 174.
- 3) Parcelle D 160 bordant la parcelle de l'acquéreur n° D 159.

Conformément aux dispositions réglementaires l'aliénation d'une partie des chemins ruraux référencés n° 49 section E et n° 52 section E au registre du cadastre a fait l'objet d'une enquête publique. Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 1^{er} juin 2010, le conseil municipal avait fixé le prix de vente du terrain cadastré D 160, à 700 € conformément à l'estimation du service des domaines.

Concernant le prix au m² des chemins, le montant transmis par le service des domaines est de 0.50 € le m². Compte tenu de la nature des parcelles, s'agissant de chemins, monsieur le Maire propose que le prix de vente soit fixé à 0.30€ le m².

Les honoraires du géomètre pour le bornage des chemins n° 49 section E et n° 52 section E sont à la charge de l'acquéreur.

Les frais de notaires sont également à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée :

- Confirme la vente du terrain cadastré D 160 au prix de 700 €,
- Emet un avis favorable à la vente des chemins n° 49 section E et n° 52 sections E au prix de 0.30 € le m²,
- Dit que les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur,
- Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. Nouvelles dispositions suite à la loi Richard

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que toutes les communautés de communes et leurs communes membres doivent définir avant le 30 juin 2013, délai de rigueur, et conformément aux dispositions du nouvel article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, le nombre et la répartition par commune des délégués communautaires qui siégeront après le renouvellement général des conseils municipaux en 2014. Il présente la circulaire reçue de la Préfecture relative à la détermination du nombre et de la répartition des délégués communautaires. La Loi Richard laisse la possibilité aux collectivités de modifier, selon leurs souhaits, et au maximum de 25% le nombre de sièges de délégués communautaires. Les communautés de communes devront trouver un accord pour répartir le nombre de sièges supplémentaires en respectant certaines conditions :

- Un délégué minimum par commune.
- Une représentation tenant compte de la population des communes.
- Une commune ne doit pas avoir de majorité de blocage.

Lors de sa séance du 2 mai 2013, le conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve a retenu la proposition ci-dessous et sollicite les conseils municipaux sur cette proposition.

communes	population	Répartition actuelle	nombre de délégués répartition selon le CGCT	nombre de délégués répartition selon le CGCT avec Loi Richard
Saint-Sauveur-Le-Vicomte	2 118	9	12	12
Besneville	678	4	3	4
Néhou	561	3	3	3
St Jacques de Néhou	546		3	3
Rauville la Place	391	3	2	3
Orglandes	347	3	1	3
Sainte Colombe	216	2	1	1
Golleville	182	2	1	1
La Bonneville	179	2	1	1
Hautteville-Bocage	132	2	1	1
Catteville	119	2	1	1
Biniville	105	2	1	1
Crosville sur Douve	62	2	1	1
Neuville en Beaumont	38	2	1	1
Reigneville Bocage	30	2	1	1
Tailleped	30		1	1
TOTAL:	5 734	40	34	38

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Approuve la détermination du nombre et la répartition des délégués communautaires adoptées par le conseil communautaire de la vallée de l'Ouve dans sa séance du 2 mai 2013.

9. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2012.

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE
SAINT SAUVEUR LE VICOMTE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Année 2012

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2012 présenté conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **communal**.

Compétences liées au service : **Collecte et traitement**.

Description du territoire desservi : **Agglomération de St Sauveur le Vicomte et village « Le Mont » de Rauville la Place**

Nom des communes adhérentes au service : **Saint Sauveur le Vicomte et Rauville la Place**

Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie + prestation de service (par convention avec marché public)**

Nom du prestataire : **SAUR**

Date de début de contrat : **1 Avril 2008**

Date de fin de contrat : **28 Février 2013**

Missions du délégataire : **Entretien et surveillance de la station.**

Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert **1867** habitants (nombre des personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut-être raccordée).

Nombre d'abonnements

Abonnés domestiques :	808
Abonnés non domestiques :	0

(Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du code de l'environnement).

Communes	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
Communes n°1 (St sauveur le vicomte)	747	0
Communes n°2 (Rauville la place)	61	0

Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

Nombre d'autorisations	0
------------------------	----------

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement collectif est de **15,250** kilomètres (réseau séparatif) pour Saint Sauveur le Vicomte.

Réseau séparatif	15 250 ml saint sauveur le vicomte 1 305 ml rauville la place
Réseau unitaire	0
Ouvrages permettant le déversement d'effluents	Bassin d'orage, sur la station, de 500 m3 puis by-pass comptabilisé

Ouvrages d'épuration des eaux usées

Station d'épuration :

Type de traitement : **boues activées**

Année de construction : **2000**

Capacités d'épuration :

. Nombre d'équivalents habitants : **2 750 EH**

. Autorisation de rejet :

Déclaration du **2 septembre 1997** durée : **30 ans**

. Prescriptions de rejet sur échantillon 24 heures:

	En concentration
DBO5	25
DCO	90
MES	30
NTK	10
NGL	20

Quantité de boues issues de la station d'épuration : **17 TMS** (tonnes de matières sèches)

⇒ voir rapport annuel du SATESE joint en annexe pour les résultats

Glossaire

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NTK : Azote Totale Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.
TMS : tonne de matière sèche

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

Part de la collectivité	Rémunération du service	1^{er} janvier de l'exercice
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	34,00 euros
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Au m ³ consommé	1,55 euros
Taxes et redevances		
	TVA	7,00 %
	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0,30 €

Le service est assujetti à la TVA (l'assujettissement à la TVA est volontaire).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- . Délibération du **13/12/2011** effective à compter du **1/01/2012** fixant les tarifs du service de l'assainissement collectif.
- . Délibération du **19/09/2006** effective à compter du jour même fixant les tarifs du service d'assainissement collectif pour les personnes ayant des puits.

Facture d'assainissement type

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m³) sont les suivantes :

	Collectivité	Délegataire (le cas échéant)	Taxes et redevances	Total
1^{er} janvier de l'exercice	220,00 €	0,00 €	36,00 €+ 17,92	273,92 €
Dont montant non proportionnel au volume	34,00 €	0,00 €	-	
Dont montant proportionnel au volume	186,00 €	0,00 €	36,00 € (0,3 x 120) + TVA à 7 %	
1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	220,00 €	0,00 €	36,00 €+ 17,92	273,92 €
Dont montant non proportionnel au volume	34,00 €	0,00 €	-	
Dont montant proportionnel au volume	186,00 €	0,00 €	36,00 € (0,3 x 120) + TVA à 7 %	

Les composantes se décomposent en part proportionnelle et en part non proportionnelle (part fixe). Le rapport de la part non proportionnelle sur la somme de la facture devant être inférieure à 40 % pour les communes rurales et les EPCI dont les communes rurales représentent plus de 50 % de la population totale, 30 % pour les autres collectivités à compter du 1^{er} janvier 2010.

→ Soit un prix de l'eau assainie en 2012 (TTC) à 2,28 €/m³ (pour une facture de 120 m³)

→ Soit un prix de l'eau assainie en 2013 (TTC) à 2,28 €/m³ (pour une facture de 120 m³)

Recettes

	Année 2012
Facturation du service d'assainissement aux abonnés	114 665,00 €
Autres prestations auprès des abonnés	0,00 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €
Taxe de branchement	0 €
Participation au raccordement à l'égout (PRE)	5 120,00 €
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	9 078,00 €

3. Financement des investissements

Montants financiers

Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	849 209,00 €
Montant des subventions	327 491,00 €

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	203 209,00 €
Montant remboursé durant l'exercice	5 932,00 €
. Dont en capital	5 573,00 €
. Dont en intérêts	359,00 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Station sur 30 ans	31 575,00 €
réseaux sur 30 ans	35 393,00 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux :
néant

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice :

Travaux de réhabilitation et extension du réseau commencés en 2012 et terminés en 2013.

2012 : Extension du réseau 1984 ml

Réhabilitation du réseau **921 ml**

2013 : Réhabilitation du réseau 1295 ml

4. Indicateurs de performance du service d'assainissement

1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (pour la commune de Saint Sauveur le Vicomte)

Nombre d'abonnés desservis (un abonné avec plusieurs points de rejet sera comptabilisé une fois seulement) : le service d'assainissement collectif dessert **747 abonnés**.

Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif) : le service d'assainissement collectif comprend **880 abonnés potentiels**.

Le taux de desserte est de **85 %** (ratio : nombre d'abonnés desservis/nombre potentiel d'abonnés).

2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **60** points.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 avec le barème suivant :

0 point : absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ **10** : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)

+ **10** : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations

+ **10** : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs ...)

+ **10** : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)

+ **10** : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau

+ **10** : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)

+ **10** : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)

+ **10** : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement

3 - Conformité de la collecte des effluents

4 - Conformité des équipements des stations d'épuration

5 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration :

Voir document en annexe

6 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation : 100 % des boues sont valorisées en agriculture

5. Domaine de l'eau

Abandon de créances ou versements à un fonds de solidarité

Le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et donc aucun montant n'a été abandonné ou versé à un fonds de solidarité.

Sera joint à ce rapport la note établie chaque année par l'Agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2012 présenté ci-dessus.

10. Points d'arrêts du réseau de transport Manéo

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention d'aménagement des points d'arrêt du réseau de transport départemental Manéo transmise par les services du Conseil Général. Cette convention a pour objet de définir les engagements réciproques de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte et du Conseil Général en ce qui concerne les modalités de réalisation, de financement et d'entretien ultérieur des aménagements des points d'arrêts desservis par le réseau de transport départemental Manéo pour les circuits de desserte des collèges et lycées. Les points d'arrêts desservis sont :

- L'église de Selsoif,
- La charronnerie
- La blauderie
- L'église de Hautmesnil

Monsieur le Maire présente également au conseil municipal un avenant à la convention relative à l'aménagement des points d'arrêts desservis par le réseau de transport départemental Manéo de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte ayant pour objet de présenter le coût estimatif de l'aménagement de chaque point d'arrêt, le financement et les modalités d'entretien ultérieur.

Nom et numéro du point d'arrêt	Coût global de l'aménagement HT	Participation du Département	Participation de la Commune	Modalités d'entretien ultérieur
Point n° 1 : Eglise de Selsoif	561 €	100% de la dépense réelle en fin d'opération soit 561 € estimés	/	Cf article 2.1.1 de la charte d'aménagement des points d'arrêt
Point n° 2 : La charronnerie	356 €	75% de la dépense réelle en fin d'opération soit 267 € estimés	25% de la dépense réelle en fin d'opération soit 89 € estimés	Cf article 2.1.2 de la charte d'aménagement des points d'arrêt
Point n° 3 : La blauderie	4 437 €	75% de la dépense réelle en fin d'opération soit	25% de la dépense réelle en fin d'opération soit	Cf article 2.1.2 de la charte d'aménagement des points

		3 328 € estimés	1 109 € estimés	d'arrêt
Point n° 4 : Hautmesnil église	283 €	25% de la dépense réelle en fin d'opération soit 71 € estimés	25% de la dépense réelle en fin d'opération soit 212 € estimés	Cf article 2.1.3 de la charte d'aménagement des points d'arrêt

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- autorise monsieur le maire à signer la convention d'aménagement des points d'arrêt du réseau de transport départemental Manéo avec le Conseil Général de la Manche.
- autorise monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention présentant le coût estimatif de l'aménagement de chaque point d'arrêt, le financement et les modalités d'entretien ultérieur.

11. Limite d'agglomération

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de modification de la limite d'agglomération sur la RD n° 900 en direction de Bricquebec. Cette proposition est motivée par l'urbanisation de cette partie de voie et par la réalisation d'un cheminement piéton conduisant à la route d'Auréville. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à contacter un riverain pour lui demander l'autorisation de positionner le panneau d'entrée de ville sur la parcelle lui appartenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Approuve la proposition de monsieur le Maire,
- Autorise monsieur le Maire à prendre contact avec les services du conseil général et à signer les arrêtés afférents.

12. Personnel communal

12.1 Contrat aidé

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à ouvrir un poste dans le cadre soit du dispositif contrat d'accompagnement dans l'emploi soit dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir », selon les modalités propre à chacun d'eux pour assurer une mission de développement économique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention et le contrat de travail correspondant au dispositif dans lequel la personne recrutée peut s'inscrire.

12.2 Accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ouverture d'un poste sur les fondements du 2) de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer l'accueil et l'entretien au camping municipal. Il rappelle que le financement de ce poste avait été inscrit au budget primitif 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, approuve la proposition de monsieur le Maire.

13. Subventions exceptionnelles

13.1 Demande de subvention exceptionnelle par le Moto Club du Val d'Ouve

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle formulée par le Moto Club du Val d'Ouve. Cette demande concerne l'organisation d'un évènement particulier « championnat de France »

Considérant le caractère national de la manifestation, le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 350,00€ au Moto Club du Val d'Ouve.

13.2 Demande de subvention exceptionnelle par l'association Familles rurales

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association familles rurales.

Madame Dominique TRAVERT ne participe pas au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée par
13 voix POUR
0 voix CONTRE
0 Abstention

- décide d'accorder une subvention de 200 € à l'association familles rurales.

14. Musée Barbey d'Aureilly

14.1 Manifestations

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le musée Barbey d'Auréville va accueillir deux manifestations importantes au mois de juin. Tout d'abord, le vernissage de l'exposition temporaire qui se déroulera le 14 juin à 18h30. Cette année c'est Françoise Burnouf qui exposera « l'œuvre au Cinabre – Jules Barbey d'Aureville – xylographies, burins, pointes sèches, monotypes, ébrus » du 15 juin au 31 octobre 2013.

Le 22 juin prochain, la commune accueillera monsieur Frédéric Mitterand. Après une visite de la ville et du musée, il proposera, dans les jardins de la maison familiale de l'auteur, un choix de lectures aurevilliennes.

14.2 Entrée Pass tourisme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre à jour la grille tarifaire du musée pour prendre en compte le tarif réduit accordé dans le cadre du dispositif « Pass découverte de la vallée de l'Ouve » mis en place par l'Office de tourisme cantonal.

Dans le cadre de ce dispositif, il est proposé d'accorder une réduction d'un euro sur le billet d'entrée plein tarif, soit 3.50 € au lieu de 4.50€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire et dit que celle-ci entrera en vigueur à compter du 1^{er} juin 2013.

15. Compte rendu des commissions

Vendredi 26 avril	Commission Communale des Impôts Directs.
Mardi 7 mai	Commission environnement/sécurité du conseil municipal des jeunes.
Mardi 14 mai	Commission culture du conseil municipal des jeunes. Une visite des locaux pouvant accueillir la salle de jeu a été organisée car une pièce a été libérée par une association.
Mardi 28 mai	Commission d'appel d'offres : avenant n°1 au lot n°3 du marché de réaménagement des locaux de l'ancienne école maternelle.

16. Compte rendu des EPCI

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve

Jeudi 25 avril	Commission d'appel d'offres : ouverture des plis pour le marché voirie.
Vendredi 26 avril	Réunion des p'tits loups de la Douve.
Jeudi 2 mai	Commission d'appel d'offres : jugement des offres pour le marché voirie.
	Conseil communautaire.
Vendredi 17 mai	Rencontre avec le Colonel Razafindranaly, commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Manche.
Vendredi 17 mai	Commission d'appel d'offres : ouverture des plis pour le marché de l'école d'Orglandes.
Jeudi 23 mai	Rencontre avec Monsieur Tarin, maire de Lessay et monsieur Marescq, président de la communauté de communes du canton de Lessay.
	Comité de pilotage du relais assistantes maternelles.
Mardi 28 mai	Commission d'appel d'offres : jugement des offres pour le marché de l'école d'Orglandes.

Syndicat de transports scolaires

Dimanche 26 mai	Fête du jeu.
-----------------	--------------

Pays d'art et d'histoire « Le clos du Cotentin »

Dimanche 5 mai	Visite guidée du Château.
----------------	---------------------------

17. Questions orales

17.1 Camping municipal : admission des groupes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis l'ouverture de la base de loisirs, le camping municipal est de plus en plus sollicité pour l'accueil de groupes d'enfants dans le cadre des centres de vacances. Une précédente délibération acceptait un groupe de 20 enfants à la fois. Avec le succès de la base de loisirs, l'office de tourisme reçoit beaucoup de demandes pour l'été 2013. Monsieur le Maire propose que le camping municipal autorise un accueil de groupe(s) ne devant pas dépasser 40 personnes simultanément.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire.

17.2 Etude de la chambre de commerce et d'industrie Cherbourg Cotentin

Monsieur le Maire remet un imprimé à chaque membre du conseil municipal permettant de s'inscrire dans l'une des commissions constituées dans le cadre de l'étude qui sera réalisée par la chambre de commerce et d'industrie de Cherbourg Cotentin. Ces commissions sont les suivantes :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique et commerce
- Environnement
- Voirie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Equipements relevant de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de remettre cet imprimé à monsieur le Secrétaire Général.

17.3 Ce qui s'est passé depuis le dernier conseil municipal

Mercredi 24 avril	Circuit commenté autour de la lande de Rauville et de Barbey organisé par l'office de tourisme.
	Assemblée Générale de l'OSCAL.
Jeudi 25 avril	Cinéma génériques.
Samedi 27 avril	Cinéma génériques.

Mercredi 8 mai	Rallye pédestre organisé par l'amicale laïque.
	Cérémonie commémorative du 8 mai 1945.
Samedi 11 mai	Concert organisé par la croix rouge à la salle Le Normandy.
Dimanche 12 mai	Brocante à Selsoif.
	Fête des Saintes à l'abbaye sainte Marie Madeleine Postel.
Vendredi 17 mai	Portes ouvertes au groupe scolaire Jacqueline Maignan.
Samedi 18 mai	Portes ouvertes au centre de secours.
	Cérémonie de citoyenneté. 29 jeunes Saint-Sauverais et Saint-Sauveraises se sont vus remettre leur carte d'électeur en présence de monsieur Stéphane Travert, Député.
	Profession de foi.
	Nuit des musées. A cette occasion, le pays d'art et d'histoire organisait une visite guidée qui a réuni une vingtaine de participants.
	Loto de l'association des parents d'élèves de l'école publique.
	Cinéma génériques.
Mardi 21 mai	Goûter de la fête des mères à la résidence Catherine de Longpré animé par la chorale de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.
Vendredi 24 mai	Soirée spectacle organisée par l'association « un soir dans la Manche » avec le groupe Hot Rod 56.
Samedi 25 mai	Fête de la nature organisée par l'Office de Tourisme. Cette manifestation a connu une très bonne participation à la fois pour la découverte du canoë-kayak et pour les animations sur le monde aquatique avec la collaboration de l'association du gardon Saint-Sauverais.
	Tournoi de pétanques organisé par l'amicale des sapeurs pompiers.
	Spectacle organisé par l'amicale Saint Hélier « Pour Anaïs » à la salle Le Normandy.
Dimanche 26 mai	Fête du jeu

TOUR DE TABLE

La mise au marais se déroulera le mardi 4 juin à partir de 14 heures. A cette occasion, une randonnée pédestre sera organisée par l'Office de Tourisme.

L'office de tourisme a organisé une manifestation pour la remise officielle des « Pass tourisme ».

Des curages sont nécessaires au niveau du marais.

Des « nids de poules » sont à boucher route de Bricquebec. Les services techniques municipaux vont prendre contact avec l'agence routière départementale pour une demande d'intervention.

Un conseiller municipal souligne les difficultés qui apparaissent à faire de Saint-Sauveur-Le-Vicomte une ville accueillante compte tenu de la moindre efficacité des différents moyens d'entretien. Monsieur le Maire souligne que Saint-Sauveur-Le-Vicomte n'est, en aucune

manière, un cas isolé et qu'une prochaine réunion permettra d'aborder le bon usage des nouveaux moyens d'entretien.

Les nouveaux panneaux de signalétique intérieure sont appréciés. Cependant celui placé près du centre de secours réduit la visibilité. Son déplacement va être étudié.

Le club « La roue libre Saint-Sauveraise » organise le 16 juin prochain une randonnée VTT

La commission « énergie – climat » du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin s'est réunie le 30 avril 2013. Le compte rendu peut être consulté en mairie.

Madame Dominique Travert remercie l'ensemble du conseil municipal pour la subvention accordée à l'association familles rurales.

Monsieur Allain Guérin remercie l'ensemble du conseil municipal pour la subvention exceptionnelle accordée au club cyclo. Cette aide a permis l'acquisition de trois VTT pour la base.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15